



## Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

CONDITIONS GENERALES APPLICATIONS AUX OPERATIONS DE TRANSACTION SUR IMMEUBLES D'HABITATION,  
PROFESSIONNEL ET TERRAINS A BATIR

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Prix de vente	Habitation / Professionnel / Commercial
Inférieur à 50 000 €	3 500 € TTC
De 50 001 à 150 000 €	8.00 % TTC
De 150 001 à 170 000 €	6.30 % TTC
De 170 001 à 280 000 €	6.00 % TTC
De 280 001 à 450 000 €	5.00 % TTC
De 450 001 à 500 000 €	4.80 % TTC
De 500 001 à 550 000 €	4.50 % TTC
De 550 001 à 700 000 €	4.00 % TTC
De 700 001 à 850 000 €	3.90 % TTC
De 850 001 à 1 000 000 €	3.70 % TTC
Supérieur à 1 000 001 €	3.50 % TTC
Inférieur à 150 000 €	<b>TERRAIN</b>
Supérieur à 150 001 €	8 %
<b>BOX</b>	6%
	2500 Euros TTC
<b>Parking</b>	1500 Euros TTC

AVIS DE VALEUR : Gratuit sur rendez-vous - \*Taux TVA applicable 20 %

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

**ORPI Vernier Immobilier – 15 boulevard des sports – 77700 Bailly-Romainvilliers**

**HONORAIRES AU 01/12/2022**

SAS VERNIER TRANSACTION / au capital social de 40 000 € - RCS MELUN 528 773 674 Cartes Professionnelles N° T CPI 7701 2018 000 023 997

délivrée par la CCI de Seine et Marne

Caisse de garantie GALLIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS - N° 43196C de 200,000€ - Sièges social : 99 Rue de Paris – 77200 TORCY



## Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1986	Honoraires TTC Bailleur	Honoraires TTC Locataire
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	Dans la limite de 8/10/12 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable ( <i>en fonction des zones</i> )	Dans la limite de 8/10/12 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable ( <i>en fonction des zones</i> )
Etat des lieux	Dans la limite de 3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	Dans la limite de 3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
Frais d'entremise et de négociation	Forfait 150 €	A la charge du bailleur
<b>Locaux de droit commun / commerciaux/ industriels/ professionnels</b>	<b>Honoraires TTC Bailleur</b>	<b>Honoraires TTC Locataire</b>
Sur le loyer annuel	9 %	9 %

## Honoraires de gestion

Prestations de gestion	Honoraires Bailleur
Gestion immobilière	7.20 % TTC sur le montant des encaissements 6,50 % TTC à partir de 2 lots
Assurance GLL	2.80 % TTC
Aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers	70 € TTC par lot principal
Représentation du mandant aux assemblées générales de copropriété	250 € TTC
Ciôture dossier	120 TTC
Avenant (Locataire)	60 TTC

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

**ORPI Vernier Immobilier – Siège Social – 99 Rue de Paris 77200 TORCY**

SAS Vernier Transaction au capital de 40 000 € - RCS MELUN 528 773 674 - Cartes Professionnelles T/G CPI 77012018023997 délivrées par la CCI de Seine et Marne.

Caisse de garantie GALLIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS - N° 43196C – 120.000€ - Honoraires au 02/01/2024. **LA DELIVRANCE D'UNE NOTE EST OBLIGATOIRE.**